



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Revalorisation de la rémunération du chargé de mission « Agenda 21 »

DEL-2011-115

Numéro de la délibération : 2011/115

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels contractuels

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 07/12/2011

Date de convocation du conseil : 01/12/2011

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Yovenn BONHOURE à Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS à Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN à M. Yvon PERESSE, Mme Laëtitia LE DOARÉ à Mme Anne-Marie GRÈZE.

Étaient absents : M. Claude LE BARON, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Revalorisation de la rémunération du chargé de mission « Agenda 21 »

Rapport d'Henri LE DORZE

Dans sa séance du 28 mai 2008, le Conseil Municipal délibérait pour approuver la composition du comité de pilotage nécessaire à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la ville et pour autoriser le Maire à recruter pour une durée de 3 ans renouvelable un chargé de mission « Agenda 21 », conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le recrutement a été opéré sur la base du 4ème échelon du grade d'ingénieur territorial, correspondant à une expérience comprise entre cinq et dix ans.

Afin de reconnaître l'expérience, la valeur professionnelle et l'expertise de la personne occupant ce poste, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser sa rémunération.

Aussi, avec effet au 1^{er} janvier 2012, l'emploi de chargé de mission sera rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial (IB/IM : 540/459).

Conformément à la délibération initiale du 28 mai 2008, le régime indemnitaire propre à la collectivité s'applique de plein droit.

En conséquence, nous vous proposons :

- de revaloriser, avec effet au 1^{er} janvier 2012, la rémunération du chargé de mission « Agenda 21 », en référence au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 8 décembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**